Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
1er REGIMENT D'ARTILLERIE **HISTORIQUE** **1790-1795**	**Artillerie** **1789-1815**
Auteur :	Origine : **SHD** **PN**
Référence : **4M169** **1890**	Transcripteur : **FIDELLE** Date : **2011**

Ancestramil

CHAPITRE III

LE 1er REGIMENT D'ARTILLERIE ET LES GUERRES DE LA REVOLUTION 1790-1795

Officiers et soldats du 1er régiment d'artillerie, c'est dans vos rangs que j'ai pris les premières leçons de l'art militaire ; j'ai toujours vu votre régiment uniquement sensible au sentiment d'honneur.
(Proclamation du premier consul)

ORGANISATION DE 1790-1791

LE 1er REGIMENT D'ARTILLERIE

Décret du 2 décembre 1790 et du 1er janvier 1791.

Le décret de l'Assemblée nationale du 2 décembre 1790, que suivit de quelques jours celui du 1er janvier 1791 et qui, au lendemain même de la Révolution, modifiait l'organisation de l'armée, fixa la nouvelle composition de l'artillerie à sept régiments, six compagnies de mineurs, dix d'ouvriers, plus un certain nombre de compagnies d'invalides et de canonniers gardes-côtes.
Bien que l'ensemble du corps continuât « à conserver dans l'infanterie le rang que lui donnait son ancienneté, après le 62e et avant le 63e[1] », l'artillerie commençait à prendre dans l'armée une place plus distincte. Les sept régiments cessèrent de porter les noms des écoles où ils avaient été formés et reçurent des numéros qui rappelaient leur ancienneté dans l'organisation de 1720. Le *régiment de la Fère* devint donc le 1er régiment d'artillerie, celui de *Metz*, le 2e, celui de *Besançon*, le 3e, et ainsi de suite. Le régiment comprenait toujours deux bataillons de dix compagnies, composées uniquement de canonniers. Il y avait longtemps que l'on ne se servait plus de bombardes, aussi l'appellation surannée de bombardiers disparut-elle. On supprima également les sapeurs, qui devaient réapparaître en 1794 sous le titre de sapeurs du génie. Disparaissaient encore le titre et le grade de major, ainsi que l'appellation de chef de brigade ; il y eut par régiment quatre lieutenants-colonels (1 par demi-bataillon). Sur le pied de paix, la compagnie comprenait : 4 officiers (1 capitaine commandant, 1 capitaine en second, 1 premier lieutenant, 1 deuxième lieutenant)[2], 55 sous-officiers et soldats (ce dernier chiffre fut porté à 75 dans le courant de l'année 1791). Sur le pied de guerre, elle devait être à 100 hommes.

L'état-major du régiment proprement dit fut ainsi arrêté : 1 colonel, 4 lieutenants-colonels, 1 quartier-maitre trésorier, 2 adjudants-majors, 1 aumônier, 1 chirurgien-major, 4 adjudants, 1 tambour-major, 1 caporal tambour, 8 musiciens, 3 maîtres ouvriers, dont 1 tailleur, 1 armurier et 1 cordonnier.

[1] On a vu que le corps de l'artillerie avait occupé successivement dans la série des régiments d'infanterie le n° 51, comme Fusiliers du Roi, de 1671 à 1693, le n° 46 de 1693 à 1775, le n° 53 de 1775 à 1776 et le n° 64 de 1776à 1790. Le licenciement du régiment du Roi le fit monter au soixante-troisième rang (SUSANE, p. 211).
[2] On ne disait plus capitaine en premier, lieutenant en premier, lieutenant en second.

LE REGIMENT DE LA FERE ET L'EMIGRATION

De toutes les armes, l'artillerie est celle que la Révolution désorganisa le moins. C'est là un fait reconnu, répété par les historiens et général, d'ailleurs, aux armes savantes ou spéciales, qui, aux époques de désorganisation et de troubles, conservent longtemps encore leurs saines traditions.
L'émigration et les démissions produisirent cependant dans les rangs des officiers de vides énormes. A la vérité, « nulle arme, dit **M. CHUQUET**, n'était plus dévouée à la cause populaire, le *régiment de la Fère* en particulier » ; ainsi, « au mois de mai 1790, des canonniers, priant la garde nationale d'Auxonne d'être leur interprète à la Fédération de Dijon, juraient « d'exposer mille fois leur vie pour écraser et anéantir cette foule d'aristocrates que l'enfer n'avait pu vomir qu'à de longs intervalles ». Mais les officiers étaient loin de partager les sentiments de leurs soldats, et, quoique de petite noblesse pour la plupart, « ils n'en formaient pas moins un corps aristocratique ».

Le 23 août 1789, à Auxonne, ils avaient bien juré, en présence des drapeaux du régiment, de rester fidèles à la nation, au Roi et à la loi ; en juillet 1791, il en fut autrement : ce n'était plus au Roi qu'on leur imposait de jurer soumission, mais à l'Assemblée nationale, à ses ordres et à la constitution qu'elle avait décrétée[(1)]. Aussi, beaucoup d'entre eux, regardant ce serment comme opposé à leurs principes et à leur conscience, refusèrent-ils de le signer et quittèrent-ils le régiment[(2)]. De ce fait le 1er régiment d'artillerie perdit quatorze capitaines et presque autant de lieutenants. Il fallut donc, au plus vite, pourvoir à tous ces emplois vacants. Ceux qui restaient montèrent en grade et prirent la place de ceux qui partaient. Par décret du 23 mai 1792, la moitié des places de lieutenant en second fut accordée aux sous-officiers, si bien qu'au 1er avril 1793, l'ancien régiment de la Fère comptait dans ses rangs vingt-sept capitaines qui, en 1785, n'étaient encore que sergents ou sergents-majors[(2)].
Quoiqu'il en soit, l'arme conserva fidèlement son instruction, sa discipline, son esprit militaire, et les officiers, aussi bien ceux de l'ancien régime restés par amour du pays, ou du devoir, ou par espoir d'avancement, que les derniers promus animés d'un esprit plus libéral et ayant tout naturellement accueilli avec plus de faveur le nouvel état de choses, continuèrent à former dans leur ensemble un corps exceptionnel, possédant toutes les hautes qualités morales qui, depuis le dix-septième siècle, se perpétuaient dans la même arme, et dont la valeur devait faire bientôt de l'artillerie française, au dire de **NAPOLEON**, « le corps le meilleur et le mieux composé de l'Europe[(3)].

LE 1er REGIMENT D'ARTILLERIE PENDANT LES GUERRES DE LA REVOLUTION

[(1)] Dans son Histoire de BONAPARTE, M. le général IUNG reproduit la formule de ce serment qu'il copia aux Archives de la guerre, sur la minute même signée de BONAPARTE, le 6 juillet 1791, à Valence :
« Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et de maintenir, contre tous les ennemis du dedans et du dehors, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. »
[(2)] Du 1er septembre 1791 au 15 juillet 1792, cent-quatre-vingt-sept officiers quittèrent l'artillirerie sans donner leur démission (AN, AA. 6t) (Document cité dans CHUQUET : La Première invasion prussienne).
[(2)] Général IUNG, Bonaparte et son temps, tome 1er, page 334.
[(3)] Mémoire de Sainte-Hélène.

Nous avions laissé le 1er régiment à Auxonne en 1791, sous le commandement du colonel de **LANCE**. Au mois juin celui-ci, mis à la retraite, eut pour successeur **M. de SAPPEL**(4), qui, depuis 1788, avait remplacé **M. d'URTUBIE** comme lieutenant-colonel.
La situation à l'extérieur devenant chaque jour plus menaçante, le régiment fut, en prévision de la guerre prochaine, réparti dans les places fortes des frontières (5).
Dans une lettre datée du 5 août 1791(6), le colonel **de SAPPEL,** à qui l'on donnait l'ordre d'envoyer cinq compagnies à Metz, fait savoir que le régiment en a déjà quatre de détachées :
Une depuis deux ans à Cluny ; une à Seyselle sur la frontière de Savoie ; une à Bayonne, une à Perpignan.
En mai 1792, le dépôt du régiment fut transféré à Metz et le 12 du même mois le colonel écrivait encore au ministre :
Depuis trente mois, mon régiment a eu constamment de vingt à vingt-deux détachements dehors, et depuis trois mois il a fait deux routes très considérables, aussi est-il dans le plus grand délabrement(7).

Tous ces détachements, dont quelques-uns n'étaient même pas commandés par des officiers, étaient en effet un grand inconvénient au point de vue de l'administration(1). Celui de Perpignan mérita les éloges de l'Assemblée nationale pour avoir contribué à faire échouer une conspiration de quelques officiers d'infanterie qui avaient projeté de livrer aux Espagnols la citadelle de Perpignan. Il fit, depuis, partie de l'armée des Pyrénées-Orientales(2).
Dès son arrivée à Metz, le 1er régiment fut chargé d'organiser, à l'aide de ses propres ressources, deux des nouvelles batteries à cheval formées en vertu du décret de l'Assemblée du 15 avril 1792. On verra plus loin tous les détails de l'organisation et l'enfantement de cette nouvelle artillerie dont l'apparition « semblait être, dit le général **SUSANE**, la Révolution passant sur les institutions militaires de la France, soufflant sur les vieilles idées, réalisant ce qui paraissait impossible ».

CAMPAGNE DE 1792

Quelques jours après, dans la séance du 20 avril 1792, la guerre était solennellement déclarée à l'Autriche et à la Prusse.
Trois armées avaient été formées sur les frontières les plus menacées, celles du Nord et du Nord-est(3) :

(4) De SAPPEL, né à Lons-le-Saulnier en 1731, fit les campagnes de Flandre pendant la guerre de la Succession d'Autriche ; il assista aux batailles de Lawfeld et de Maëstricht, fut détaché quatre ans à Minorque, revint en 1761 faire l'expédition du Portugal, puis partit aux Grandes indes en 1781 ; à son retour, il fut nommé lieutenant au 1er régiment.
(5) A partir de ce moment, comme d'ailleurs pendant toute la période bouleversée des campagnes de la Révolution, il devient difficile de préciser quelles sont les compagnies employées aux diverses armées ; les situations officielles font en effet souvent défaut, et celles que nous avons été à même de consulter, très incomplètes pour ce qui regarde l'artillerie, ne mentionnent en général que l'effectif attaché à chaque division sans donner le numéro de la compagnie, ni même parfois celui du régiment.
(6) Archives de la guerre.
(7) Archives de la guerre.
(1) Détachements du régiment à la date du 10 janvier (situation des Archives de la guerre) :
Une compagnie à Fort-L'Ecluse et Pierre Châtel
Une compagnie à Bayonne et à Saint-Jean-Pied-de-Port
Une compagnie à Perpignan et Bellegarde
Une compagnie à Rocroy — Total
Une compagnie à Mézières — 13 compagnies
Trois compagnies à Givet, Charlemont et Philippeville — détachées
Trois compagnies à Montmédy et Longwy
Deux compagnies à Sedan et Carignan
(2) Susane p. 279
(3) Ces armées furent formées, dès le mois de décembre 1791, avec les commandants en chef que nous désignons. Mais dès de début de la campagne, le plan d'invasion de la Belgique imaginé par DUMOURIEZ, alors ministre de la guerre,

1° L'armée du Rhin, sous le commandement du maréchal de **LUCKNER**, avec son quartier général à Strasbourg ;
2° L'armée du Centre, ayant à sa tête le marquis de **LAFAYETTE** (quartier général à Metz) ;
3° L'armée du Nord, sous les ordres du fameux **ROCHAMBEAU** (quartier général à Lille).

D'après une situation du régiment du 26 juin 1792 (Archives du ministère), voici la répartition des diverses compagnies au commencement des hostilités :

Cinq compagnies à l'armée de **LAFAYETTE**
Trois compagnies à Sedan
Une compagnie à Longwy
Une compagnie à Philippeville
Une compagnie à Rocroy
Une compagnie à Charlemont
Une compagnie à Mézières
Une compagnie à Montmédy
Une compagnie à Givet
Une compagnie à Pierre-Châtel et Fort-l'Ecluse
Deux compagnies sous les drapeaux à Metz
Deux compagnies à Bayonne.

VALMY
20 septembre 1792

Les débuts de la campagne ne furent pas brillants. Par suite de la défection de quelques régiments, il fallut de suite renoncer au plan d'invasion immédiate de la Belgique et se borner à disputer la route de Paris à l'armée prussienne qui, franchissant la frontière, s'était emparée, presque sans coup férir, de Longwy le 22 août, de Verdun le 2 septembre, et avait forcé les passages de l'Argonne.

Heureusement, les lenteurs des alliés donnèrent à **DUMOURIEZ** le temps de battre en retraite et d'aller se placer en avant de Sainte-Menehould, sur les hauteurs de Valmy, où virent par son ordre le rejoindre le général **BEURNONVILLE** avec une partie des troupes de l'armée du Nord et le général **KELLERMANN** avec une partie de l'armée du Rhin. Cette affaire de Valmy (20 septembre) ne fut pas, à proprement parler, une bataille, puisqu'il n'y eut pour ainsi dire pas d'engagement et que les pertes furent minimes de part et d'autre : canonnade, tel est le nom que lui a conservé l'histoire.

Cette simple canonnade tira cependant la France du plus grand danger qu'elle avait encore couru[(1)] ;

Comme par un heureux présage, en effet, des succès éclatants qu'elle allait remporter sous la République et l'Empire, l'artillerie française devait, presque à elle seule, avoir toute la gloire de cette journée mémorable, et pour la première fois qu'elle tonnait sur les champs de bataille de l'Europe, depuis la guerre de Sept ans, stupéfier nos ennemis par son instruction et son courage et

ayant avorté par suite de désordres qui éclatèrent dans les troupes, ROCHAMBEAU, mécontent, démissionna. La frontière fut alors répartie en deux commandements :
1° LAFAYETTE, avec son quartier général à Sedan, eut sous ses ordres tout le territoire entre Dunkerque et Montmédy. DUMOURIEZ, comme lieutenant, commandait les troupes du camp de Maulde ;
2° LUCKNER s'établit à Metz avec BIRON et CUSTINE comme lieutenants en Alsace. Après le manifeste du duc de BRUNSWICK (10 août 1792), LAFAYETTE, abandonné par des troupes qu'il espérait maintenir dans la foi jurée au roi, passa la frontière et c'est alors que DUMOURIEZ fut appelé au commandement en chef de l'armée du Nord.
(1) FAVE, Histoire de la tactique des trois armes et surtout de l'artillerie de campagne.

leur arracher même l'aveu de son incontestable supériorité[2]. Ce fut surtout le triomphe de l'artillerie légère ; ce fut elle qui, laissée en réserve et amenée au galop au moment critique où l'explosion de quelques caissons avait mis le désordre dans nos rangs, vint redonner le courage et la confiance à nos jeunes troupes et rompre par son feu l'élan des colonnes prussiennes. Deux de ces batteries volantes représentaient à Valmy le drapeau du 1er régiment, celle des capitaines **CHANTECLAIR** et **BARROIS**[3].

D'ABOVILLE ET SENARMONT

Bien plus que **DUMOURIEZ** et **KELLERMANN**, les véritables vainqueurs de la journée furent les généraux d'artillerie **d'ABOVILLE** et **SENARMONT**, qui dirigèrent le feu de nos batteries avec tant d'habileté et de sang-froid :
François Marie, comte d'ABOVILLE, né en 1730, était le deuxième représentant de l'illustre famille d'artilleurs qui fournit à l'arme cinq officiers éminents[4].

Le nom de **SENARMONT** tien aussi une des premières places parmi ceux qui honorent l'artillerie, et le 1er régiment en particulier.
« *Dans cette famille en effet, dit le capitaine **GIROD de L'AIN**, le métier des armes est une tradition, la mort sur le champ de bataille semble une destinée.* »

Alexandre François de SENARMONT, que nous avons vu débuter en 1759 comme sous aide-major à la brigade de Loyauté, commanda, en 1782, le détachement d'artillerie qui fut envoyé aux Indes. Rentré en France en 1785, il devint colonel du régiment de Besançon, puis maréchal de camp en 1792. C'est en cette qualité qu'il commanda d'abord en chef l'artillerie de l'armée du Rhin, puis en second, sous les ordres **d'ABOVILLE**, celle de l'armée du Centre. C'est à Valmy même, au début de la journée, qu'il eut son cheval tué sous lui et qu'il fit une chute dangereuse qui l'obligea à quitter le service en 1793, au moment même où il était appelé au commandement de l'artillerie de l'armée d'Italie, et où se préparait pour lui une ample moisson de gloire. Il avait été promu général de division le 8 mars 1793.
C'était encore sous les ordres d'un **SENARMONT**, son fils, l'illustre artilleur, mort, lui aussi, au champ d'honneur, que le 1er régiment devait, douze plus tard, à Friedland, se couvrir de gloire.

CAMPAGNE DE BELGIQUE

« Valmy, dit le général **THOUMAS**, c'était la Révolution triomphante et la France délivrée de l'intervention étrangère. »

Aussitôt après ce succès, **DUMOURIEZ** envahissait la Belgique et en chassait les Autrichiens. De nombreux détachements du régiment participèrent à cette conquête. La canonnade du 20 septembre ne fut pas un fait isolé et maintes fois l'artillerie eut à mériter les éloges du général en chef. Après la sanglante journée de Jemmapes (6 novembre 1792), n'écrit-il pas au ministre : « L'artillerie a servi

[2] Le bulletin officie prussien de l'Affaire de Valmy confesse la puissance de notre artillerie. « Les officiers, reconnait BRUNSWICK, ont toujours les talents de l'ancien corps royal. » (CHUQUET, Valmy).
[3] Voir plus loin, à la fin de chapitre, l'histoire de ces batteries à cheval.
[4] 1° Antoine Julien, chevalier d'ABOVILLE, mort en 1773 ; maréchal de camp le 2 mai 1744 ; lieutenant général le 10 mai 1748. Il fit campagne en Flandre pendant la guerre de Succession d'AUTRICHE et prit part à la bataille de Lawfeld ;
2° François Marie, comte d'ABOVILLE, né en 1730, mort en 1817 ; maréchal de camp en 1788, lieutenant général en 1792. C'est celui de Balmy ;
3° Augustin Gabriel, compte d'ABOVILLE, né en 1773, mort en 1820 ; général de brigade d'artillerie en 1809, devint colonel du 1er régiment en 1805.
4° Augustin Marie, baron d'ABOVILLE, né en 1776, mort en 1843, général de brigade d'artillerie en 1809 ;
5° Charles Edouard d'ABOVILLE, né en 1798, mort en 1871 ; général de brigade d'artillerie en 1857.

avec son courage et son habileté ordinaires, si redoutés de nos ennemis », et le 21 novembre : « *Le soldat français compte infiniment sur la supériorité de son artillerie* », et encore huit jours après, le 28 : « *Rien ne peut se comparer à l'adresse et à la vivacité de notre artillerie.* »

Aussi, en récompense de ses brillants services, l'artillerie eut-elle les honneurs de cette course triomphale à travers la Belgique, qui se termina par la capitulation d'Anvers, et marcha-t-elle en tête des troupes françaises à leur entrée dans la place.
A la fin de la campagne, le général **d'ABOVILLE** félicite dans l'ordre du jour suivant les soldats et officiers de l'artillerie, pour les qualités de tout genre qu'ils avaient déployées :

Le citoyen lieutenant général, commandant en chef l'artillerie de l'armée du Centre, remplit avec plaisir un de ses devoirs les plus chers, en faisant connaître à la République la conduite distinguée des canonniers et autres soldats qui, pendant la campagne, ont été employés au service de l'artillerie. Il n'est pas d'éloges dont tous ces braves soldats ne soient dignes ; leur courage, leur habilité, leur constance, leur subordination, leur amour de l'ordre, leur respect pour les propriétés, ont été l'admiration de toute l'armée. Une foule de traits particuliers offrirait des preuves brillantes de toutes ces vertus, mais ils sont si nombreux, que le détail en serait trop long. Il suffit de « dire que quelque brillants que paraîtraient plusieurs de ces traits, la manière dont se sont conduits les canonniers prouve qu'ils en étaient tous capables ».
Daté de Metz, le 10 novembre 1792.

Un détachement du 1er régiment se trouvait à Montmédy pendant cette campagne de 1792, comme en témoigne la lettre suivante :

LETTRE DES CANONNIERS DU 1er REGIMENT DETACHES A MONTMEDY AU MINISTRE

Citoyen Ministre,
Les canonniers du 1er régiment d'artillerie détachés à Montmédy osent vous représenter qu'ils ont passé la campagne de 1792 dans cette forteresse, sans avoir eu la satisfaction d'en venir aux mains avec l'ennemi, tandis que six compagnies de leur corps ont essuyé toutes les fatigues de la guerre. En conséquence, ils vous supplient, citoyen ministre, de les envoyer à l'armée et d'en faire venir une compagnie pour garder Montmédy et se reposer de ses fatigues. Néanmoins, si vous n'acquiescez pas à leur demande, ils continueront de garder fidèlement leur poste et le soutiendront, si le cas y échet, avec le courage et le patriotisme qui sont les guides du canonnier français.
Nous avons l'honneur d'être avec un respectueux hommage, citoyen Ministre,

Vos concitoyens,
X..

CAMPAGNE DE 1793

Pendant la campagne de 1793, la campagne des canonnades, a-t-on dit, nous retrouvons des détachements du régiment à Neerwinden (18 mai) avec **DUMOURIEZ**, à Hondschoote (6, 7, 8 septembre) avec **HOUCHARD**, à Wattignies (15, 16 octobre) avec **JOURDAN**.

Le lieutenant DROUOT à Hondschoote.

A Hondschoote, le rôle de l'artillerie fut assez effacé par suite de la nature du pays, très coupé de bois, de fossés et de haies. Cependant, pour enlever la position, son intervention fut décisive. C'est ce jour-là que **DROUOT**, nommé depuis deux mois à peine lieutenant en second au 1er régiment, fit ses premières armes :

Ancêtramil

DROUOT, qui commandait la 14e en l'absence de son capitaine et de son premier lieutenant, blessés tous deux grièvement, établit de lui-même une batterie qui assura le succès du mouvement et le gain de la bataille par la prise de la redoute d'Hondschoote. Un représentant du peuple vint lui adresser des félicitations. **DROUOT** remarquant qu'on ne poursuivait pas les Anglais dont la retraite était fort périlleuse, on lui fit entendre que les troupes étaient fatiguées : « *Des troupes victorieuses, répondit-il, n'ont pas besoin de repos*[(1)].

D'après l'état des renseignements sur les services de **DROUOT**, écrit de sa main, et qui existe aux Archives de l'artillerie, nous voyons qu'après Hondschoote il prit part avec sa compagnie à plusieurs affaires d'avant-garde, qu'il rejoignit en 1794 l'armée de Sambre-et-Meuse et assista à la bataille de Fleurus. Le 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), il fut nommé capitaine en second à vingt-deux ans, toujours au 1er régiment. En l'an VIII, envoyé à l'armée de Naples, il se fit remarquer par son intrépidité et sa présence d'esprit. Attaché à l'état-major du général **EBLE**, il fit en cette qualité la campagne de 1800 à l'armée du Rhin et se trouva à Hohenlinden. A la paix de Lunéville, il fut chargé d'une mission en Styrie dont il s'acquitta de la manière la plus élogieuse. En 1803, il allait à La Fère prendre le commandement de la 14e compagnie du 1er régiment, à laquelle il n'avait cessé de compter depuis son entrée en service. Le régiment était commandé par le colonel **PERNETY** qui, en 1847, écrivit, au moment de la mort de l'illustre général, la lettre suivante à **M. NOLLET**, son biographe :

Nul n'apportait, plus que le capitaine **DROUOT**, de zèle et de ponctualité dans les branches du service de l'artillerie : d'une tenue militaire et d'une conduite irréprochables, il était aussi indulgent pour les autres que sévère pour lui-même ; il était sobre par raison et par tempérament ; connaissant le prix du temps, jamais on ne le voyait oisif. Le professeur de mathématiques de l'Ecole d'artillerie travaillant à un ouvrage sur la balistique, il occupait ses loisirs à faire une grande partie des calculs nécessaires.

Simple, modeste, généreux, actif, il se faisait chérir et respecter de la troupe, aimer et estimer de ses supérieurs ainsi que de ses camarades.

Le lieutenant-général d'artillerie, pair de France
Vicomte de PERNETY

En 1804, il fut appelé à faire partie de l'escadre de Toulon et quitta le régiment pour n'y plus revenir.

Tels furent les débuts du jeune officier, un des plus éminents parmi la pléiade des grands artilleurs de l'Empire, qui devait plus tard, à Wagram, à la Moskova, à Lützen, à Leipzig et à Hanau, faire preuve de tant de sang-froid et d'audace, et tirer de ses canons un effet si décisif ; qui fut ce brillant commandant de la Garde impériale, le conseiller favori de l'Empereur, celui dont **NAPOLEON** a consacré le mérite par ce témoignage si sincère : « *Il n'y eut pas deux officiers dans le monde pareils à **MURAT** pour la cavalerie et à **DROUOT** pour l'artillerie* » ; celui enfin que la France, à sa mort, honora en ces termes par la voix éloquente de **LACORDAIRE** :

Soldat sans tache, capitaine habile et intrépide, ami fidèle de son prince, serviteur ardent et désintéressé de la patrie, solitaire stoïque, humble, chaste, aimant les pauvres jusqu'à se faire pauvre lui-même, l'homme enfin le plus rare, sinon le plus accompli que le dix-neuvième siècle ait présenté au monde, dans la première moitié de son âge et de sa vocation !

(1) GIROD de L'AIN, Biographie de DROUOT ; R. P. LACORDAIRE, Oraison funèbre de DROUOT.

WATTIGNIES

Un mois après Hondschoote, c'est encore à Wattignies que les batteries légères se couvrent de gloire et portent le désordre dans les rangs autrichiens ; elles sont servies avec tant d'entrain et leur feu devient si terrible, que le **prince de COBOURG** avoue n'en avoir jamais entendu de semblable[(1)].

ARMEE DES PYRENEES

Pour avoir été moins éclatants que ceux des théâtres du Nord et de l'Est, les épisodes de la défense sur les frontières plus lointaines n'en furent pas moins glorieux. Peut-être même la tâche la plus lourde échut-elle à ces armées qui durent repousser le choc de l'Espagne sur les Pyrénées, et qui, n'ayant pas à couvrir le cœur même de la République, étaient, dans l'affolement général, délaissées de leur gouvernement.
Mais au milieu des innombrables combats qu'elles eurent sans cesse à livrer pour repousser l'escalade des montagnes, et dont les relations sont assez confuses, il est difficile de préciser le rôle de l'artillerie, qui d'ailleurs fut là moins important qu'autre part, à cause même de la nature du pays. Trois compagnies du régiment (une à Toulouse et deux à Bayonne) firent partie de l'artillerie de ces armées[(2)].

ARMEE DU RHIN

Nous laisserons aussi de côté les opérations de l'armée du Rhin, ne pouvant préciser suffisamment les actions auxquelles prit par le régiment.
Bien que les situations officielles que nous avons consultées ne spécifient pas à quel régiment appartenaient les compagnies d'artillerie de cette armée, il est certain cependant qu'il s'y trouvait des canonniers du 1er régiment, à en juger par le fait d'armes suivant relaté dans les fastes de la Légion d'honneur.

A l'affaire de Bliescastel (27 brumaire an II {17 novembre 1793}), le canonnier **HEURION (François Joseph),** du régiment d'artillerie, reprit à lui seul un étendard qui était tombé au pouvoir de l'ennemi et fit un hussard prisonnier. Il reçut, pour cette action d'éclat, le 3 prairial an X, une arme d'honneur, devint plus tard chef de bataillon et baron de l'Empire en 1813.

ARMEE DE LA MOSELLE

Défense de Bitche (27 brumaire an II {17 novembre 1793])

A l'armée de la Moselle, un évènement auquel furent mêlés des canonniers du 1er régiment et qui causa grand bruit en Europe fut la défense de Bitche, lors de la tentative faite par le **duc de BRUNSWICK** pour enlever la forteresse le 27 brumaire an II.

Taillée à pic dans le roc, elle ne pouvait être prise que par un coup de main ; longtemps les Prussiens s'étaient refusés à cette imprudente attaque, et ne s'y étaient décidés qu'après avoir nourri des intelligences dans la place et séduit à prix d'or une garde l'arsenal qui devait leur ouvrir les portes.

(1) FAVE.
(2) « Le 1er régiment figure en effet comme ayant deux compagnies à Bayonne et une à Toulouse sur la situation du 15 décembre 1792, la seule qui existe pour les armées des Pyrénées. Dans la relation du chef de bataillon FERVEL des campagnes de la Révolution aux Pyrénées, les seules compagnies d'artillerie qui y auraient pris part seraient des compagnies détachées des 2e, 3e et 4e régiments ; il y a là une lacune.

La garnison se composait de 64 canonniers du 1er régiment d'artillerie et de 675 volontaires du 2e bataillon du Cher. L'entreprise fut tentée dans la nuit du 15 au 16 novembre : à 7 heures du soir, 1 700 hommes vigoureux et résolus sortent du camp prussien, sans sacs ni gibernes, munis de haches et de leviers en fer, et, dans le plus grand silence, s'approchent de la ville, où ils enlèvent un poste de 50 hommes ; ils se dirigent ensuite sur le fort en trois groupes : une colonne tourne l'ouvrage appelé « la queue d'aronde », une autre gravit le glacis et se porte sur « la petite tête », tandis qu'une troisième cherche à escalader « l'ouvrage à cornes ». Après mille difficultés, ils parviennent jusqu'à la porte qui devait leur donner accès dans la partie supérieure de la forteresse et en trouvent le pont-levis abattu, comme il était convenu ; mais en voulant forcer la porte, qui était en fer, ils firent du bruit qui réveilla la garnison ; les défenseurs, sans prendre le temps de s'habiller, sautent sur tout ce qui leur tombe sous la main, et barricadent les entrées avec des tonneaux de vin et de biscuits. Tandis que les uns font un feu terrible sur les assaillants, les autres, du haut des parapets de 80 pieds, jettent à la main des bûches, des grenades, des obus et des boulets et mettent ainsi plus de 700 Prussiens hors de combat, dont 25 officiers. Au petit jour, on cessa de tirer et tout ce qui ne put parvenir à s'enfuir fut fait prisonnier.

Quelques temps après cet évènement, dit **GOUVION-SAINT-CYR** dans ses *Mémoires*, j'eus l'occasion de visiter cette forteresse ; je ne pus décider ce qui était le plus surprenant dans cette nuit mémorable, de la témérité de l'attaque ou de la négligence du commandant du fort, qui, dans une place cernée depuis un mois par l'ennemi, laissait les soldats dormir déshabillés dans leurs lits comme en pleine paix, en négligeant le service des rondes et toutes les précautions contre les surprises exigées par nos règlements militaires(1).

Les représentants du peuple firent arrêter **BARBA**, le commandant du fort, comme coupable de négligence ; mais la Convention, par décret du 2 frimaire an II, rendit hommage en ces termes aux intrépides défenseurs de la petite forteresse :

Décret de la Convention qui déclare que la garnison de Bitche a bien mérité de la patrie.

Le ministre de la guerre envoie à la Convention nationale le rapport que lui a adressé le citoyen **HUET**, commandant du 2e bataillon du Cher, sur la tentative faite par l'ennemi, dans la nuit du 26 au 27 brumaire, pour s'emparer du fort de Bitche, et duquel il résulte que la garnison de ce fort, composée du 2e bataillon du Cher et d'une compagnie de canonniers du 1er régiment d'artillerie, a, non seulement conservé une des clefs de la République dans les Vosges, mais encore maintenu les mesures prises pour écarter l'ennemi de la frontière.
Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète que la garnison de Bitche a bien mérité de la patrie(1).

Un caporal du 1er d'artillerie, le nommé **SCHEIKELE**, qui s'était tout particulièrement distingué, fut plus tard, en récompense de ses services, décoré de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII(2).

CAMPAGNE DE 1794

Plus glorieuse, plus brillante encore que la campagne de 1793, celle de 1794 doit marquer l'apogée des armées de la République, non pas tant à cause de la suite presque ininterrompue de succès qui la caractérisa, que par le gigantesque élan de patriotisme qui, devant l'Europe coalisée, souleva la France entière et anima d'ardeur et d'enthousiasme les quatorze armées qu'elle dut jeter à la fois sur le cercle immense de ses frontières envahies.

(1) GOUVION-SAINT-CYR, Campagnes des armées de Rhin-et-Moselle, tome 1er p. 252.
(1) Journal militaire (8e volume, page 210).
(2) Archives de l'artillerie.

Devant l'accroissement prodigieux de troupes qu'il fallut pour ainsi dire improviser, l'effectif de l'artillerie se trouva tout à fait insuffisant ; aussi lui retira-t-on le service des canons des régiments qui avaient pris le nom de demi-brigades ; on revint alors à l'emploi des pièces régimentaires d'infanterie :

Il sera attaché à chaque demi-brigade six pièces de canon du calibre de 4 avec tous les attirails nécessaires ; et pour le service de ces pièces, il sera formé, par chaque demi-brigade, une compagnie de canonniers volontaires, composée comme celle des grenadiers[3].
Ce projet d'amalgame, dit le général **SUSANE**, comme on est exposé à en faire dans les moments d'emportement et complètement irréalisable en ce qui touche les canonniers, les canons et les attelages, ne put être exécuté, on le sait. »

Les généraux d'artillerie se plaignirent « du manque de pièces de 4 de bataille, parce qu'on en avait fourni beaucoup aux bataillons de volontaires », estimant avec juste raison qu'il serait plus utile de former une division de ces pièces à la disposition des généraux, plutôt que de les laisser disséminées dans les bataillons qui s'en servaient mal.

En fait, une loi du 18 floréal an III, réduisit les canons de demi-brigades à un par bataillon ; en 1796, ils avaient presque disparu, et le 26 janvier 1798, tout ce qui avait été mis sur pied par les départements, en dehors de l'artillerie régulière, fut supprimé.

REPARTITION DU 1er REGIMENT EN 1794

D'après un grand nombre de situations officielles, voici quelle était la répartition du régiment aux armées pour la campagne de 1794 :

Dépôt du régiment à Metz	5 officiers	46 hommes
Détachement à Bitche	5 officiers	83 hommes.

Armée du Nord (situations de juin 1794)

Division **MOREAU**	12 officiers	183 hommes
Division **JULIEN**	2 officiers	72 hommes
Division **BONNAUD**	13 officiers	293 hommes
Division **MICHAUD**	2 officiers	134 hommes

Armée des Ardennes (Situations de juin 1794)

Rocroy	**La PELLE**, officier	20 hommes
Sedan	**JOUFFROY**, capitaine	92 hommes
Mézières	**PARIS**, officier	87 hommes
Château de Bouillon	**BOLOT**, sous-lieutenant	13 hommes
Montmédy	**HUEGUIN**, officier	46 hommes

Armée de la Moselle (situations d'avril 1797)

6 officiers ; 202 hommes à l'artillerie des bataillons.

[3] Décret relatif à l'organisation de l'armée du 21 février 1793.

Armée de Sambre-et-Meuse (Situations de juillet 1794)

Division **MARCEAU**	2 officiers	33 hommes
Division **KLEBER**	2 officiers	29 hommes

ARMEE DU NORD
Siège d'Ypres

Ce fut l'armée du Nord, commandée par **PICHEGRU**, qui eut la gloire de porter les coups décisifs à la coalition.
Le **prince de COBOURG,** à la tête de la partie principale de l'armée alliée, s'était, dès le mois de mai, emparé de Landrecies, et comptait écraser successivement les deux fractions de l'armée du Nord qui occupait un front très étendu de Lille à Maubeuge, et qu'il avait ainsi coupée en son centre. A gauche, l'attaque échoua : les généraux **SOUHAM** et **MOREAU** battirent **COBOURG** à Tourcoing (18 mai) et **PICHEGRU**, résolu à se constituer en Flandre un solide point d'appui, mit le 4 juin le siège devant la place d'Ypres. Le 18, elle capitulait. Le général en chef, à cette occasion, décerna les plus grands éloges à l'artillerie :

La place d'Ypres vient de capituler après douze jours de tranchée et la résistance la plus opiniâtre. Tous se sont distingués. … L'artillerie de siège et d'observation a fait, selon son usage, des merveilles[(1)].

Le général de brigade **SONGIS**, commandant l'artillerie de l'armée de siège, cite particulièrement le capitaine **SAINT-MICHEL**, du 1er régiment d'artillerie, comme ayant donné des preuves de la plus grande intelligence, jointe à un travail infatigable, et demande pour lui le grade de chef de bataillon[(2)]. Mais le capitaine **SAINT-MICHEL**, avec un désintéressement bien rare pour l'époque, refusa son avancement par la lettre suivante, qu'il adressait, le 21 juin 1794, au général **MOREAU** :

*Je suis fâché, cher général, qu'après m'être expliqué avec les généraux **EBLE** et **SONGIS**, on t'ait parlé pour moi. Le siège d'Ypres m'a démontré que, loin d'accepter un grade, je devais le refuser. Si c'est une grâce qu'on veut m'accorder, je ne la regarde pas comme telle ; si c'est un fardeau, je ne veux ni ne peux m'en charger. Toute espèce d'avancement m'est désagréable : mon seul souhait est de servir avec toi.*
Amitié et liberté,
SAINT-MICHEL[(1)]

ARMEE DE SAMBRE-ET-MEUSE
Siège de Charleroi (18 juin – 25 juin)

Quant à l'aile droite, elle avait pendant ce temps opéré sa jonction avec l'armée des Ardennes dans les environs de Beaumont. A l'instigation de **CARNOT**, qui jugeait que le nœud de la guerre se trouvait sur la Sambre et la Meuse, le Comité de salut public résolut de frapper l'ennemi de ce côté d'une façon plus décisive et de le couper de sa base d'opérations. A cet effet, il prescrivit à **JOURDAN**, qui opérait sur les Vosges, de n'y laisser que l'effectif strictement nécessaire et de venir, avec le reste de l'armée de la Moselle et de celle du Rhin, prendre le commandement des 100 000 hommes qui allaient se trouver ainsi réunis sur la Sambre.
Le 29 juin, cette armée, constituée sous le nom désormais historique d'armée de Sambre-et-Meuse, franchissait la Sambre et investissait Charleroi. Repoussée le 16 par le **prince d'ORANGE**, elle

(1) Lettre du général PICHEGRU aux membres du Comité de salut public (Archives de la guerre).
(2) Lettre du général SONGIS au général MOREAU, commandant l'armée de siège (Archives de la guerre)
(1) Archives de la guerre.

renouvelait le passage le 18 et commençait immédiatement les travaux de siège. Les équipages n'étant pas encore arrivés et l'artillerie ne se trouvant pas dès le début en mesure d'ouvrir le feu, le commissaire de la Convention, **SAINT-JUST,** irrité de ces retards, fit fusiller dans la tranchée le capitaine **MERAS**, du 1er régiment, l'accusant de négligence dans la construction de la batterie dont il était chargé. Cet arrêt inique souleva les protestations du général **BOLLEMONT**, commandant l'artillerie de siège ; peu s'en fallut qu'il ne fût lui-même arrêté et condamné.

Le 21, six batteries étaient armées et, le 25, Charleroi capitulait.

FLEURUS
26 juin 1794

Le lendemain, le prince **de COBOURG**, accouru au secours de la place et ignorant sa reddition, attaqua à hauteur du village de Fleurus l'armée française rangée en croissant autour de Charleroi et dont les deux ailes étaient appuyées à la Sambre. Le combat d'artillerie fut terrible, tellement intense qu'il était impossible de distinguer les coups, que les obus enflammaient les blés et les baraques du camp, et que c'était au milieu d'un véritable incendie qu'on se battait. Par deux fois, les colonnes autrichiennes revinrent à la charge, malgré la mitraille qui les fauchait à bout portant, sans parvenir à entamer la ligne française. Ce jour-là, le nommé **WATRIN (Gérard),** premier canonnier au 1er régiment, se distingua en sauvant une pièce de 12 prête à tomber entre les mains de l'ennemi. Il fut, pour ce fait, décoré de la Légion d'honneur en 1804.

L'effet moral fut immense ; quelques jours après, l'armée de Sambre-et-Meuse opérait sa jonction avec l'armée du Nord, sous les murs de Bruxelles.
Leur réunion ne fut pas de longue durée. Pendant que l'armée de Sambre-et-Meuse reprenait les places de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, perdues dans la précédente campagne, et poussait de victoire en victoire jusqu'à Liège, Aix-la-Chapelle et Maëstrich, l'armée du Nord se portait sur Anvers et exécutait, à travers la Hollande, cette marche triomphale qui ne devait se terminer qu'à Amsterdam.

SIEGE DE NEWPORT
16-20 juillet

Pendant ce temps sur la gauche, le général **MOREAU**, à la tête d'un corps d'armée de diversion, et chargé d'assiéger Newport[(2)], le général **EBLE**, commandant en chef de l'artillerie, accumule contre cette place toutes ses ressources. Il est partout, partageant les fatigues et les privations de ses canonniers, faisant appel à leur zèle et à leur bonne volonté : *« Il est de la plus grande importance, écrit-il dans son ordre du 28 messidor an II (16 juillet 1794), que toutes nos bouches à feu soient mises en batterie dès ce soir ; il n'y a aucun de mes camarades qui ne sente l'effet qu'une pareille célérité produira sur les esclaves qu'elles doivent exterminer, et je me flatte qu'il n'y en a aucun qui ne se prêtât avec plaisir ; en conséquence, les travailleurs qui sont à la tranchée depuis hier ne la quitteront que lorsque nous serons en mesure de faire feu ; il n'est question que d'un coup de main, la journée des canonniers sera comptée double.* »

En moins de quatre heures, vingt-cinq pièces sont en batterie, et deux jours après Newport ouvrait ses portes : cinquante-cinq bouches à feu et 40 milliers de poudre tombaient en notre pouvoir[(1)].

(2) Ce corps d'armée comprenait deux divisions dont l'artillerie était en partie servie par des détachements du 1er régiment ; à la division MOREAU, 12 officiers et 183 hommes ; à la division MICHAUD, 2 officiers et 66 hommes. (D'après les situations de juin et octobre 1794).
(1) Lettre du général EBLE au général en chef PICHEGRU (21 juillet).

SIEGE DU FORT L'ECLUSE
26 juillet – 25 août

Maitre de Newport, **MOREAU** songea à entreprendre le siège du fort l'Ecluse qui peut être cité comme un exemple remarquable de la constance des troupes, et des canonniers du 1er régiment en particulier, à surmonter les obstacles de toute nature. La prise de cette forteresse, dont la résistance d'ailleurs était facilitée par sa position aquatique, nous coûta en effet des efforts considérables.

Pour achever l'investissement du fort, il était nécessaire de faire passer des troupes dans l'ile de Cadzand. Sans attendre l'achèvement du pont destiné à assurer le passage, sous le feu d'une batterie de quatorze pièces, les canonniers du 1er régiment s'élancent dans les premiers bateaux qu'ils trouvent, d'autres se jettent à la nage ; ils abordent la rive ennemie, se précipitent sur les canonniers hollandais, leur prennent leurs canons qu'ils retournent immédiatement contre eux et assurent ainsi à nos troupes la possession de l'ile(2).
Le 30 juillet, les travaux de siège commençaient :

*Quel diable de pays pour ouvrir une tranchée, écrit le général **EBLE**, on trouve l'eau avant de s'être enfoncé d'un pied* !

Malgré toutes les difficultés du terrain et la pluie torrentielle qui tombait sans interruption, les batteries peuvent ouvrir le feu le 4 août. Dans les tranchées boueuses on marche avec de l'eau presque à la ceinture ; au bout de huit jours, il faut élever les plates-formes que l'inondation a submergées. On eût dit que les eaux de la mer et du ciel se fussent conjurées pour arrêter la marche du siège. Quoi qu'il en soit, les canonniers supportent tous ces maux avec une résignation héroïque, le feu reprend avec une plus grande vivacité et, le 25 août, la place de capitule. Le tir de nos pièces avait été si précis et si violent, que pas une maison n'était intacte. Les pertes par le feu furent peu considérables, mais les maladies occasionnées par les conditions insalubres où se trouvait l'armée nous enlevèrent beaucoup d'hommes.

Le 18 août, le généra **EBLE** écrivait :
Notre artillerie de siège de l'Ecluse a cruellement souffert ; cependant, on peut encore s'en servir. Cette maudite place nous coûte plus cher qu'elle ne vaut… Nous avons peu de pertes en hommes. Les maladies malheureusement nous en enlèvent beaucoup.

L'ARMEE DU NORD EN HOLLANDE

Dès que l'armée du Nord eut rejeté les Anglais au-delà de la Meuse, les côtes furent mises en état de défense. La 4e escouade de la 19e compagnie du 1er régiment d'artillerie (1 sergent, 17 hommes, officier commandant **DUTERTRE**) fut employée à desservir dix pièces au fort Lieskenkoeck sur la rive gauche de l'Escaut. Avec le fort Lillo, qui se trouvait sur l'autre rive, l'embouchure du fleuve était ainsi fermée(1).
Après la prise du fort l'Ecluse, l'armée du Nord continua sa marche vers la Hollande ; le 27 septembre, le fort de Crèvecœur tombait en notre pouvoir, grâce à l'initiative du général **DELMAS**, qui l'attaqua avec les seules pièces de campagne. La 10 octobre, Bois-le-Duc capitulait, laissant entre nos mains 146 bouches à feu, 55 000 bombes ou boulets et 120 000 livres de poudre(2).
Le 26, c'est Venloo que le général **LAURENT** enlève d'un coup de main. Le 8 novembre enfin, c'est Nimègue qui, malgré sa forte position et malgré la protection de son camp retranché et la présence de l'armée du **duc d'YORK,** nous ouvre ses portes.

(2) Relation du siège par le général du génie DEJEAN.
(1) Rapport du général EBLE (Archives de l'artillerie)
(2) GIROD de l'AIN, Les Grands Artilleurs.

C'est à peine si nos vaillantes troupes peuvent jouir de quelques jours d'un repos qu'elles ont si bien mérité ; un froid inespéré, gelant tous les cours d'eau, fait tomber toutes les défenses de la Hollande. L'armée du Nord, appelée à de nouvelles destinées, franchit le Wahal sur la glace. Deux canonniers du régiment reçurent en l'an XI des grenades d'honneur ; le canonnier **CHIPOU** et le canonnier **FOURNAISE**, pour s'être distingués par la justesse de leur tir à ce passage du Wahal entre Nimègue et Clèves.
Bréda et Grave capitulent et, tandis que « nos escadrons, suivis par l'artillerie à cheval, poussent jusqu'au Texel et s'emparent, comme d'une place forte, de la flotte hollandaise immobilisée par les glaces[3] », nos soldats, exténués et presque sans vêtements, faisaient dans Amsterdam une entrée triomphale (20 janvier 1795). Le 16 mai, la paix était signée et accordait définitivement à la France la possession de la frontière du Rhin.

De son côté, l'armée de Sambre-et-Meuse s'emparait d'Aix-la-Chapelle et investissait Maëstricht ; **KLEBER**, chargé du siège, s'emparait de la place au bout de onze jours de tranchée[4]. Ainsi, dans cette immortelle campagne de 1794, les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse avaient conquis la Belgique et une partie de la Hollande. L'artillerie pouvait à juste titre revendiquer une part notable de ces succès. Malgré l'infériorité notoire de quelques officiers, malgré l'inexpérience des jeunes recrues et des volontaires, elle s'était distinguée dans tous ces sièges, qui, entrepris pour la plupart avec des équipages insuffisants ou même avec du simple matériel de campagne contre des places abondamment pourvues de pièces de gros calibre, n'avaient pu être menés à bonne fin que grâce au dévouement et à l'intrépidité de nos canonniers. L'armée de Sambre-et-Meuse à elle seule avait conquis 1 368 bouches à feu. Entrée en campagne avec seulement 6 pièces de siège et presque sans munitions, elle possédait maintenant, en outre, 450 pièces de campagne et des munitions pour toute une armée. C'est donc avec justice que la Convention décréta, à diverses reprises, que ces armées avaient bien mérité de la patrie.

CAMPAGNE DE 1795

Bien que la paix eût été signée avec la Hollande, la Prusse et l'Espagne, la guerre n'en continuait pas moins sur le Rhin avec les Autrichiens. Mais la campagne fut fatale aux armées de la République : le blocus de Mayence fut forcé et les troupes qui investissaient la place furent complètement mises en déroute ; Mannheim capitula, les armées du Rhin et de la Moselle se virent refoulées jusqu'à Landau, et nous perdîmes ainsi, sur cette frontière, tous les résultats de la belle campagne de 1794, en partie par la faute de **PICHEGRU**, ou tout au moins par l'inertie qu'il imposa à ses troupes.
Heureusement, en Italie, la victoire de Loano termina d'une façon plus glorieuse cette campagne de 1795 et contre-balança l'échec éprouvé sur le Rhin.

LES PREMIERES COMPAGNIES D'ARTILLERIE LEGERE CREES AU 1er REGIMENT EN 1792

Création de l'artillerie à cheval en 1792.

Le matériel dont **GRIBEAUVAL** avait doté l'artillerie française et qui devait, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, faire l'objet de l'admiration et de l'envie de toute l'Europe, était en

[3] GIROD de l'AIN, Les Grands Artilleurs
[4] C'était le général BOLLEMONT qui commandait l'artillerie du siège.
Le manque d'officiers d'artillerie instruits se fit sentir dans ce siège, si l'on en croit une lettre du représentant du peuple GILLET, du Comité de salut public, en date du 2 novembre.
« Certaines batteries, dit-il, étaient prêtes à tirer trois jours avant que d'autres ne fussent en état de le faire. »
Le général ERNOUF, chef d'état-major général de l'Armée de Sambre-et-Meuse, constate également dans son rapport, que certaines batteries ont été retardées par le peu d'usage et d'expérience des canonniers qui y étaient employées.

somme excellent. Mobile, léger, solide, il pouvait marcher à toutes les allures et, à l'aide de la prolonge, passer presque partout. Mais il ne suffisait pas que la matériel se prêtât aux mouvements rapides, il fallait encore qu'il pût être suivi par les canonniers destinés à le servir. Or, les servants étaient à pied et si parfois, pour de petits déplacements, on les faisait courir derrière les pièces marchant au trot, ce n'était là qu'une exception. La création de l'artillerie à cheval, ou, comme on disait alors, de l'artillerie légère ou volante, fut donc un progrès considérable.
L'invention n'était pas nouvelle et datait de la guerre de Sept ans.

En France, **M. de VRIGILLES**, officier d'artillerie très distingué, avait eu l'idée en 1762, lors d'une expédition à faire qui exigeait une grande rapidité, de doubler des attelages et de faire monter ses canonniers sur les sous-verges. Outre le combat où il était resté trois heures en batterie, il avait pu ainsi faire parcourir à ses pièces 16 lieues dans la journée. Il avait soumis son idée à **GRIBEAUVAL** ; mais celui-ci, dont le système avait déjà rencontré tant de détracteurs, et qui prévoyait les discussions qu'une nouvelle création ne manquerait pas de soulever, lui répondit : « *Vous voyez la peine que j'ai à détruire d'anciens préjugés. Un jour, nous exécuterons votre projet : préparez-le ; pour le moment, c'est trop vouloir*[(1)]. »

FREDERIC II avait constitué en 1758 des compagnies d'artillerie volante, qu'il dirigeait en personne les jours de bataille et qu'il tenait à avoir toujours sous la main pour les envoyer sur les points où une action décisive d'artillerie lui semblait nécessaire. Depuis, un courant d'opinion favorable n'avait cessé de régner en France parmi les officiers de l'arme qui avaient vu à l'œuvre cette artillerie volante.
LAFAYETTE, invité en 1785 aux grandes manœuvres du camp de Silésie, était rentré enthousiasmer de cette nouvelle institution et convaincu de la nécessité de l'introduire parmi nous ; « J'ai causé sur cet objet, écrivait-il au ministre, avec le **prince HENRI,** le **duc de BRUNSWICK, MOLLENDORF**, avec **LANDON** et **LACY**, et les principaux généraux de Prusse et d'Autriche. La prompte formation d'une artillerie à cheval est un des plus grands services que le ministre de la guerre puisse rendre à l'armée française[(2)]. »

A son instigation, l'artillerie volante fut adoptée en principe par l'Assemblée nationale et une conférence organisée en 1791, en vue de discuter les moyens à choisir pour les transports des servants ; fallait-il en effet les mettre à cheval comme dans l'artillerie prussienne, ou les asseoir sur des caissons spéciaux appelés Würtz, comme en Autriche ? La question fut tranchée en faveur de l'artillerie à cheval proprement dite, de préférence à l'artillerie montée.
Le capitaine **SORBIER**, à Metz, présenta au général **d'ABOVILLE** un projet sur l'organisation et la manœuvre d'une unité d'artillerie volante. Ce projet fut adopté et immédiatement l'Assemblée nationale décréta, le 11 janvier 1792, la formation de deux compagnies légères[(3)].
A peine organisées, elles furent envoyées à la frontière, où leur entrain provoqua le plus vif enthousiasme ; tous les généraux en réclamaient. C'est ainsi que :

LAFAYETTE écrivait, dans une autre lettre au ministre de la guerre **LAJARD** : *« Je voudrais avoir quatre de ces compagnies au moins, une à l'avant-garde, une à la réserve et une à chaque aile. » Il ne cessait de recommander l'artillerie à cheval, « cette arme excellente », et souhaitait que toutes les pièces de 8 et tous les obusiers de son armée fussent servis par des canonniers montés*[(1)].

(1) GASSENDI, Aide-Mémoire de 1809, page 1169.
(2) Lettre citée dans CHUQUET, La Première Invasion prussienne, page 86.
(3) Il faut dire pourtant, ajoute M. CHUQUET, que Mathieu DUMAS revendique l'honneur d'avoir formé la première compagnie d'artillerie à cheval. En 1791, à Metz, il demanda au régiment d'artillerie cinquante cavaliers de bonne volonté et cinquante autres au 12e Chasseurs à cheval. Cette compagnie de 100 hommes fut commandée par le capitaine BARROIS et le lieutenant DEBELLE ;
Après six semaines, elle était suffisamment instruite pour manœuvrer en ligne. »
(1) CHUQUET, La Première Invasion prussienne, page 86.

Par un décret déclaré « d'urgence » du 17 avril 1792, transformé en loi le 29, le nombre en fut porté à neuf qui furent rattachées à raison de deux à chacun des deux premiers régiments, et de une à chacun des cinq autres, et sous réserve de pouvoir être séparées de leurs régiments et réunies selon les besoins[(2)].
Trois seulement de ces compagnies purent être entièrement mises à cheval, tant leur formation fut laborieuse. Au 1er régiment en particulier, « elle semble, dit le général **SUSANE**, avoir fait le désespoir du major **de QUINTIN,** depuis chef de brigade. Ce n'était rien en effet que d'improviser des cavaliers dans un régiment à pied, mais leur fournir des bottes, des éperons, des portemanteaux et des étrilles, c'était bien autre chose, surtout sans argent ! »
Dans les six autres compagnies, les canonniers qui n'avaient pu trouver place sur les sous-verges furent transportés sur des Würtz. Ce ne fut que peu à peu qu'on monta tous les hommes. Leur équipement était à peu près semblable à celui de la cavalerie, ainsi que le harnachement. Comme coiffure, ils eurent le casque de dragon et, à son défaut, celui en cuir bouilli de la cavalerie légère.

D'après le règlement du 1er juin 1792 sur l'habillement des compagnies d'artillerie à cheval, l'uniforme fut ainsi fixé :

Habillement : Habit semblable à celui des régiments avec épaulettes et franges en laine rouge. Mêmes boutons.
Gilet de drap bleu doublé de cadis blanc, avec deux rangs de petits boutons.
Culotte à la hongroise avec ganses et cordons en laine rouge.
Surculotte (espèce de bourgeron) en tricot bleu pour l'écurie ;
Casque en feutre verni comme celui de l'infanterie.
L'habit des trompettes semblable à celui des tambours des régiments. Le reste comme pour les canonniers.
Equipement : Sabre à la hussarde garni d'un cordon en cuir noirci.
Paire de pistolets.
Bottes dites « à la hongroise ».
Portemanteau bleu galonné de rouge.
Manteau de drap bleu et gants.
Selle à la française avec schabraque de cavalier en peau de mouton.
Pour les officiers, habillement et équipement à peu près semblables, avec cette différence que la schabraque était en drap bleu avec bordure écarlate festonnée et bordée d'un galon d'or.
(Archives de la Section technique)

Malgré le supplément de solde de 200 livres que le décret du 17 avril accordait aux officiers qui passaient volontairement dans les nouvelles compagnies, on n'en trouva pas le nombre suffisant :

Chose étonnante pour le temps, et pour tous les temps, sur les trente-six dont on avait besoin, il ne s'en présenta que trente-deux et, sur ces trente-deux, trois lieutenants seulement[(1)].

Beaucoup, en effet, reculaient devant la dépense d'un cheval et d'un harnachement, et il fallut que le ministre eût raison de leur peu d'empressement en leur accordant une première mise de 600 livres.

(2) Extraits du décret du 17 avril :
« Chaque compagnie (article 3 du décret) fut composée de : 1 sergent-major, 3 sergents, 1 caporal-fourrier, 3 caporaux, 3 appointés, 3 artificiers, 30 premiers, 30 deuxièmes canonniers et 2 trompettes, faisant ensemble 76 hommes dont 70 montés et 6 non montés. »
Dans le nombre des soldats, il y eut 2 ouvriers en bois, 2 ouvriers en fer, 1 sellier, 1 bottier (art. 4).
Le cadre d'officiers comprenait 2 capitaines et 2 lieutenants (art. 5).
Les hommes seraient pris parmi les premiers canonniers ayant moins de quarante ans et au moins dix-huit mois de service ; les neuf caporaux-fourriers et les dix-huit trompettes furent tirés de la cavalerie (art. 8).
(1) SUSANE, histoire de l'artillerie, page 353.

Ancestrami

Ces neuf compagnies furent, dès leur création, attachées par groupes de trois, aux armées du Nord, du Centre et du Rhin. A l'armée du Nord : compagnies **HEUNICQUE**, **SAINT-PARDOUX, BALTUS ;** à l'armée du Centre : compagnies **VERMANDOVILLERS, LACOMBE SAINT-MICHEL, BARROIS** (du 1er régiment) ; à l'armée du Rhin : compagnies **CHANTECLAIR** (du 1er régiment), **DORSSNER, LANGLES.**

Dans presque tous les combats, on les vit à l'avant-garde, se signalant par leur audace et leur intrépidité :

Leurs canonniers étaient de médiocres écuyers, mais ils avaient le diable au corps et avaient su, de gré ou de force, l'introduire dans celui de leurs charretiers(2).

Un décret du 21 février 1793, relatif à l'organisation de l'armée, porta à vingt le nombre de ces compagnies ; et, sur ces entrefaites, le général **MIACZINSKI**, en ayant de sa propre autorité levé deux en Belgique, à l'aide de volontaires, la Convention, en considération des services qu'elles avaient rendus pendant la campagne, décréta, le 11 mai, l'admission de ces deux compagnies au nombre des compagnies régulières, sous les n° 21 et 22.

La 21e (capitaine **JAILLIOT**) fut placée au 1er régiment à pied et la 22e (capitaine **RAINDRE**) au 2e, de telle sorte que le 1er régiment se vit doté de quatre compagnies à cheval :

1re compagnie	Capitaine **CHANTECLAIR**, puis **SAINT-MARTIN ;**
2e compagnie	Capitaine **BARROIS** ;
10e compagnie	Capitaine **DESTREZ** (formée par décret du 21 février)
21e compagnie	Capitaine **JAILLIOT** (ancienne compagnie de volontaires).

Enfin, le 21 juillet 1793, on en formait encore huit nouvelles et on remaniait tout le numérotage, en décidant que les numéros des compagnies affectées à un régiment feraient suite à ceux des compagnies du régiment précédent.

Au 1er régiment furent donc rattachées les cinq premières compagnies à cheval :

1re **GRIMPAIR** (précédemment **SAINT-MARTIN,** puis **CHANTECLAIR**.
2e **DEVELLE** (précédemment **HEUNICQUE**) ;
3e **DESTREZ** (ex-10e) ;
4e **JAILLIOT** (ex-21e) ;
5e **RIFFLET** (en formation à Metz).

Mais la réputation de ces compagnies avait tellement augmenté après Valmy et Jemmapes, qu'il fallut encore en créer dix nouvelles (Décret de nivôse an II).

Nous avons retrouvé la lettre d'un lieutenant du 1er régiment à pied, qui demandait à passer dans une de ces compagnies à cheval de nouvelle formation :

Au fort de la Montagne, le 26 juin, 2e année de la République une et indivisible.

(2) SUSANE histoire de l'artillerie.

Le citoyen **VERMOT**, 2e lieutenant au 1er d'artillerie, au citoyen ministre de la guerre.

Citoyen Ministre,
La Convention nationale ayant décidé la formation de dix nouvelles compagnies d'artillerie légère, et ayant décidé que les premiers lieutenants seraient pris parmi les seconds du régiment, je me trouve dans le cas d'aspirer à l'une de ces places et je te demande de m'y nommer. Mes services et mon attachement à la chose publique me donnent des droits à cette récompense.
Salut.

VERMOT, second lieutenant(1)

A titre de curiosité, voici encore la lettre d'un musicien d'infanterie demandant à passer trompette à la 2e compagnie de canonniers à cheval (1er régiment).

Metz, le 25 janvier 1793 (an II)

Citoyen Ministre,
*Le nommé **DUSERAIS**, musicien au 74e régiment d'infanterie, ayant primitivement servi comme trompette dans le ci-devant régiment Royal Piémont Cavalerie, désirant sacrifier son talent, plus à l'utilité de la République qu'à l'agrément particulier du régiment d'infanterie où il est attaché, supplie le ministre de la guerre d'ordonner qu'il passe trompette dans la 2e compagnie d'artillerie à cheval du citoyen **BELLE*** (**DEBELLE**).

DUSERAIS(2)

En même temps qu'on formait dix nouvelles compagnies, leur effectif fut porté à 100 hommes, le nombre de 76 étant, de l'avis de tous les capitaines, absolument insuffisant pour assurer le service de six pièces, comme le prouve l'extrait suivant du mémoire adressé par le général de brigade **VERRIERES** au citoyen ministre, le dixième jour du premier mois de l'an II :

Une compagnie d'artillerie légère doit faire le service de six bouches à feu. Cette compagnie est divisée en trois escouades qui, aux termes du règlement du 1er janvier 1792, doivent être composées chacune de vingt-trois hommes ; chaque escouade fait le service de deux bouches à feu.
Sur les vingt-trois hommes destinés pour deux pièces, il faut en extraire dans l'action :
Pour les deux caissons lorsque ces deux pièces sont en batteries : deux hommes ;
Pour la garde des chevaux : au moins quatre hommes ;
Pour celle des équipages, caissons de réserve, conduite des chevaux, hommes absents : au moins six hommes.
Total : 12 hommes ; 12 à ôter de 23, reste 11, qui sont obligés de servir deux pièces, ce qui donne pour l'une cinq, pour l'autre six hommes qui ne seront jamais au complet, parce que, dans une compagnie, il y a toujours des malades, des absents, etc., etc.

FORMATION DES REGIMENTS D'ARTILLERIE LEGERE
Février 1794

On allait encore une fois changer le numérotage, quand parut le décret du 19 pluviôse an II (7 février 1794) qui posait les bases du groupement des unités de l'artillerie légère de la République en régiments. En principe, il devait y en avoir neuf à six compagnies de 84 hommes, mais en fait on se borna à huit. Le neuvième ne fut jamais formé.
Cette mesure fut accueillie avec faveur par les officiers de l'arme qui, depuis longtemps déjà, réclamaient la séparation des compagnies à pied et des compagnies à cheval, au point de vue

(1) Archives de la guerre.
(2) Archives de la guerre.

administratif notamment, comme le témoignent les deux lettres suivantes relatives aux compagnies rattachées au 1er régiment à pied :

Lettre du capitaine commandant l'artillerie légère du 1er régiment, capitaine de SAINT-MARTIN, a Metz

Citoyen Ministre,
Le 1er régiment à pied va changer de garnison ; il entraînera avec lui les deux compagnies à cheval qui en sont le 21e et 22e, si vous ne le faites pas distinguer dans l'ordre de départ. Ce n'est pas le moment sans doute de prouver combien il est inconséquent de lier deux armes différentes qui n'ont aucun rapport de service et qui sont essentiellement séparées à la guerre ; mais je crois de mon devoir et du bien de la chose de représenter que les compagnies attendent plusieurs objets pour compléter leur équipement et qu'elles ne peuvent quitter Metz avant leur parfaire organisation.

Le capitaine commandant l'artillerie légère du 1er régiment.
G. DE Saint-MARTIN(1)

Lettre du colonel du 1er régiment d'artillerie, à Metz, au ministre

Metz, le 26 janvier an II de la République

Citoyen Ministre,
Le conseil d'administration du 1er régiment d'artillerie, par sa délibération du 7 de ce mois, avait l'honneur de vous rendre compte que les dépenses extraordinaires occasionnées par les deux compagnies de l'artillerie à cheval qui y sont attachées montaient au moins à 18 000 livres ; ces mêmes dépenses se renouvellent journellement et la masse générale du régiment ne pourra pas suffire au frais si vous n'avez la bonté d'ordonner des fonds extraordinaires pour cette troupe.
Plus nous continuons à suivre les opérations de comptabilité de cette troupe, et plus nous sommes convaincu qu'il serait à désirer que chaque compagnie s'administrât dans toutes les parties comme le font celles des mineurs et des ouvriers du corps.

Le colonel
QUINTIN(2)

Ainsi donc se trouva arrêtée d'une façon définitive, en 1794, l'organisation de l'artillerie légère :

C'était l'émancipation de l'artillerie qui cessait d'être une fraction de l'infanterie subordonnée aux formes et aux règlements généraux de l'infanterie, pour s'élever au rang d'arme indépendant, libre de ses allures et de ses mouvements(3).

Mais si, à ses débuts, l'artillerie à cheval fit des merveilles et s'acquit chaque jour une réputation plus grande, on ne peut nier cependant qu'elle fit tort à l'artillerie à pied. Son service brillant attira tous les bons officiers de l'arme, qui cherchèrent naturellement à entraîner avec eux leurs meilleurs cadres et leurs meilleurs soldats.
L'artillerie à pied, énervée par la formation et l'augmentation de l'artillerie à cheval, commença à perdre l'esprit militaire ; les soldats restèrent paysans et devinrent raisonneurs(1).

De plus, les « canonniers volants », comme dit, dans ses *Mémoires*, le général baron **SERUZIER**, le plus brillant des artilleurs à cheval de l'Empire, « s'ils étaient renommés pour leur courage, ne

(1) Archives de la guerre.
(2) Archives de la guerre.
(3) SUSANE, page 215.
(1) Général FOY, Guerres de la Péninsule.

l'étaient pas moins pour leur esprit querelleur. Ils poussaient l'esprit de corps à un point qui était loin d'être une qualité et se croyaient infiniment supérieurs à leurs camarades à pied. Ceux qui n'ont pas servi dans l'artillerie à cheval ne peuvent pas deviner l'espèce de dédain qu'avaient autrefois les officiers pour le service de la ligne. »

Ancestramil